



Genève, le 8 mars 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Février 2018: le chômage continue de baisser à Genève

Avec un taux de chômage à 5,2% en février 2018, on constate que le chômage n'a cessé de baisser. En février 2017, ce même taux était de 5,7% et l'année 2017 a connu la moyenne annuelle la plus basse depuis 2002. Ces résultats sont le fruit conjugué de la nouvelle politique de l'emploi mise en place par Monsieur Mauro Poggia, dès le début de la législature soit, à compétences égales, privilégier l'engagement de chômeurs résidents. Les résultats de cette politique se sont accélérés avec l'arrivée en 2014 du nouveau directeur de l'office cantonal de l'emploi (OCE), Monsieur Charles Barbey. Celui-ci a réorganisé en profondeur cet office avec le soutien de ses collaboratrices et collaborateurs. Suite à ces excellents résultats, Monsieur Poggia salue "les efforts conjoints de tous les services de l'OCE qui continuent jour après jour à tout mettre en œuvre pour aider et "coacher" les demandeurs d'emploi afin de leur permettre de valoriser leurs compétences et ainsi rejoindre à nouveau le monde du travail".

Statistiques détaillées du chômage à Genève en février 2018

Avec 12'183 personnes au chômage fin février (y compris les chômeurs en fin de droit), soit une baisse nette de 315 chômeurs en un mois (-2,5%), le taux de chômage diminue à Genève à 5,2% (-0.1 point). Au plan national, le nombre de chômeurs baisse (-3,5%), en fixant le taux de chômage à 3,2% (-0,1 point).

En comparaison annuelle (février 2017 – février 2018), l'effectif des chômeurs diminue de 6,1% à Genève (diminution de 9,9% au plan suisse) et celui des demandeurs d'emploi diminue de 5,2% (diminution de 6,7% au plan suisse).

L'évolution en fonction du sexe, de la nationalité, de l'âge et de la durée d'inscription

Durant le mois de février, le nombre de chômeurs de sexe masculin a diminué de 2,2% et celui des chômeurs de sexe féminin a baissé de 2,9%. Selon la nationalité, la variation enregistrée est de -2,8% pour les Suisses et de -2,3% pour les étrangers. Quant à l'évolution selon les groupes d'âge, le nombre de jeunes de moins de 25 ans a diminué de 4,0%, celui des 25 à 49 ans a baissé de 2,5% et celui des 50 ans et plus a reculé de 2,3%. Le nombre de chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an), dont la part correspond actuellement à 17,7% du total, est en baisse de 2,7% en février. La durée moyenne du chômage s'établit à 213 jours, soit une augmentation de 2 jours par rapport au mois précédent (moyenne basée sur une semaine de 7 jours); elle était de 216 jours une année auparavant (février 2017).

L'évolution en fonction des secteurs d'activité

En comparaison annuelle (février 2017 – février 2018), on enregistre les plus fortes baisses dans la construction (-151 chômeurs), l'horlogerie (-134 chômeurs), l'hôtellerie et la restauration (-106 chômeurs) et le commerce de détail (-105 chômeurs). Les plus fortes hausses sont enregistrées dans le commerce de gros (+29 chômeurs), les activités immobilières (+12 chômeurs) et le trafic et transports (+11 chômeurs).

Inscriptions et sorties

En février 2018, 1'530 demandeurs d'emploi ont été inscrits. Durant la même période, 1'757 désinscriptions ont été enregistrées.

Télécharger

[Taux de chômage selon les cantons](#)
[Durée moyenne de chômage CH/GE](#)

Voir aussi

[Recrutement des demandeurs d'emploi de 2012 à 2016](#)
[Evolution du taux de chômage à Genève et en Suisse entre 2007 et 2017](#)

Note

Taux de chômage : taux basé sur la population active selon les relevés structurels de la population de 2012 à 2014.

Demandeurs d'emploi : sont considérées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites déclarées comme étant à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire les chômeurs et les demandeurs d'emploi non chômeurs. Les chômeurs sont des personnes à la recherche d'un emploi et disponibles immédiatement, y compris les chômeurs en fin de droit. La catégorie des non-chômeurs comprend les personnes en gain intermédiaire ou en formation, occupées à plein temps ou à temps partiel, celles qui ne peuvent être placées dans un délai de 30 jours pour cause de maladie, maternité, accident ou service militaire.

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello au 079 935 86 75